

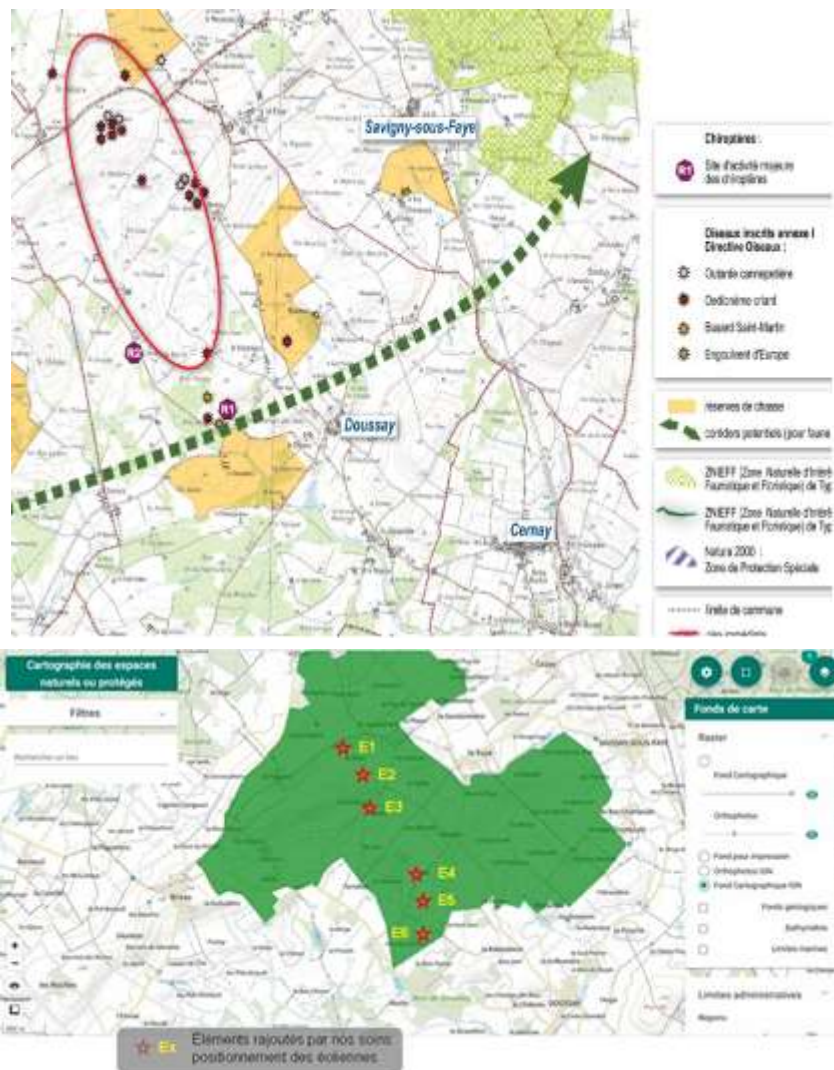
Observation n°267 du 15/04/2023

Monsieur le CE,

Une simple étude de la carte page 63 démontre que ce projet n'est pas au bon endroit.

Regardez la flèche verte.

Extrait carte page 63 étudeImpact\_DOUSSAY\_reprise\_26\_03\_2013 présentant le milieu naturel :



Une simple analyse de cette carte aurait dû conduire à minima la suppression de E1 suite à l'observation d'outarde et oedonème au pied de celle-ci, E3 pour l'oedonème, dans le cadre des mesures d'« Evitement ».

**Faute de mesure d'évitement, seul le constat des mortalités sera réalisé** (Page 33 annexe1 « étudeImpact\_DOUSSAY\_reprise\_26\_03\_2013 ») : « le suivi standardisé de la mortalité pourra offrir un retour intéressant sur l'impact effectif du projet en termes de mortalité directe des hivernants »

Ce retour existe pourtant déjà dans le cadre du suivi des parcs Rochereau 1 et 2 !!!

La démarche « Eviter » n'a donc pas été étudiée correctement.

Ce constat est d'ailleurs partagé par la MRAe dans ses conclusions sans aucune ambiguïté :

*La MRAe considère que le travail de recherche d'une implantation alternative du projet permettant un **évitement** plus complet des secteurs sensibles pour la biodiversité n'a pas été menée à son terme.*

*Elle recommande au porteur de projet de réinterroger le choix d'implantation de son projet, en recherchant un site de moindre impact sur l'environnement.*

Non à ce projet.

Anais Cheron  
86420 Princay